

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008

L'an deux mille huit le vingt sept mars, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, LANDAIS, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, CHAUVIÈRE, Adjoint, BEVILLON, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, HAYREAU, ALTARE, BONNIN, GUICHETEAU, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, CREPEAU, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

✚ Madame REMAUD ayant donné procuration à Monsieur HAYREAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Monsieur André MORTEAU est élu à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour, de la désignation des délégués de la commune au syndicat du bassin versant de Grand Lieu. Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, lui délègue l'ensemble des attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Madame Le Maire rappelle que le régime des indemnités de fonction des élus ressortit des dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité, et que, compte-tenu du chiffre de la population des Essarts, le barème potentiel s'établit comme dessous :

Indemnités maximales						
Population Tranches démographiques	Maires			Adjoint		
	Taux maxi	Montant des indemnités		Taux maxi	Montant des indemnités	
De 3500 à 9999	55	annuelles	mensuelles	22	annuelles	mensuelles
		24569.42 €	2047.45 €		9827.77 €	818.98 €

Sur la proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit le barème des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour le présent mandat :

élu	taux	référence	majoration
maire	55%	Indice brut 1015	-
1 ^{er} adjoint	19.5%	Indice brut 1015	15%
2 ^e adjoint	17.5%	Indice brut 1015	15%
3 ^e adjoint	12%	Indice brut 1015	15%

4è adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
5è adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
6è adjoint	12%	Indice brut 1015	15%
7è adjoint	12%	Indice brut 1015	15%

Monsieur CREPEAU demande si le barème était identique lors du précédent mandat. Madame le Maire répond que Monsieur DAVIET, pour des raisons personnelles, percevait une indemnité minorée, équivalente à celle, à taux plein d'un adjoint. Pour le présent mandat, la majoration de 15% pour commune chef-lieu de canton sera appliquée aux seuls adjoints.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, par 27 voix pour, désigne à bulletins secrets les personnes suivantes pour constituer la commission communale d'appel d'offres :

titulaires	suppléants
Jean-Claude LANDAIS	Freddy RIFFAUD
André MORTEAU	Alain BODET
Marie-Hélène SIRET	Marie-Madeleine REMAUD
Julien BRIEAU	Anne Marie BONNIN
Marie-Thérèse PIVETEAU	Marie-Odile BEVILLON

PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE CONSTITUER LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, par 27 voix pour, à bulletins secrets, propose de présenter la liste suivante à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BARBIER Jacqueline	BATIOT Claire
BLANCHARD Gilles	BEVILLON Marie-Odile
BONNIN Alexandre	BODET Alain
BRIEAU Julien	BODET Nathalie
BRUSSEAU Roger	BONNIN Albert
CHAPLOT Pierre	BONNIN Anne
CROISÉ Jean-François	DURET Sylvain
GABORIT Jean-Marie	HERBRETEAU Fabien
GILBERT René-Paul	LIMOUZIN Christelle
GUILLET André	MARCHEZ Yves
LANDAIS Jean-Claude	MERLET David
LANDRY Claudette	MORTEAU André
NAUD Janine	REMAUD Marie-Madeleine
NAVARRÉ Maryse	RIFFAUD Freddy
SIRET Marie-Hélène	ROUZEAU Louis
TRICOT Brigitte	TESSIER Joseph

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 6 le nombre de membres élus et à 6 le nombre de membres nommés soit 12 personnes au total non compris la Présidente.

DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne les six personnes suivantes qui feront partie du conseil d'administration du CCAS en qualité de membres élus :

- ✚ Marie-Hélène SIRET
- ✚ André MORTEAU
- ✚ Marie-Odile BEVILLON
- ✚ Marie-Madeleine REMAUD
- ✚ Christophe HAYREAUD
- ✚ Yvonne-Marie VERDEAU

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU EHPAD

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Mesdames Yolande PINEAU et Marie-Hélène SIRET déléguées titulaires et Madame Séverine BARRAUD déléguée suppléante pour représenter la commune au SIVU EHPAD (établissements des Essarts et de Saint-Martin-des-Noyers).

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU GENDARMERIE

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Messieurs Frédéric ALTARE et Anthony GUÉRIN pour représenter la commune au SIVU Gendarmerie, Madame le Maire elle-même représentant de droit la commune.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU SIVU PISTE ROUTIÈRE

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Monsieur Anthony GUÉRIN pour représenter la commune au SIVU Piste routière.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SYDEV

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, décide que la commune sera représentée au SYDEV de la manière suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BODET Alain Adjoint au Maire 8 rue de la Maison Neuve 85140 LES ESSARTS Né le 17 juillet 1963	DELAIRE Isabelle Adjointe au Maire 7 route de la Thibaudière, 85140 LES ESSARTS Née le 7 janvier 1972
LANDAIS Jean-Claude Adjoint au Maire La Goimetièrre, 85140 LES ESSARTS Né le 3 mars 1947	CREPEAU Guillaume Conseiller Municipal 13 bis rue des Roitelets 85140 LES ESSARTS Né le 20 septembre 1978

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Monsieur Guillaume CREPEAU, délégué titulaire et Madame Isabelle DELAIRE, Déléguée suppléante pour représenter la commune au syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Monsieur Jean-Claude LANDAIS, délégué titulaire et Monsieur Fabien HERBRETEAU, Délégué suppléant, pour représenter la commune au syndicat du bassin versant de Grand Lieu.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DES VALS DE SÈVRE

Sur la proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
LANDAIS Jean-Claude La Goimetièrre 85140 LES ESSARTS	HERBRETEAU Fabien 18 la Maison Rouge 85140 LES ESSARTS
MERLET David 52 le Moulin de la Thibaudière 85140 LES ESSARTS	GUICHETEAU Stéphanie 28 rue des Chardonnerets 85140 LES ESSARTS

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAT ET DU FOYER LE BOCAGE

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Madame Marie-Hélène SIRET déléguée de la commune au conseil d'établissement du foyer le Bocage et Madame Marie-Odile BEVILLON déléguée de la commune au conseil d'établissement du CAT.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DES ESSARTS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Madame Yvonne-Marie VERDEAU et Monsieur Frédéric GABORIEAU délégués de la commune au sein de l'Office du Tourisme du Pays des Essarts.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ESSARTS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
PINEAU Yolande 42 le Grand Village 85140 LES ESSARTS Née le 15 décembre 1947	BODET Alain 8 rue de la Maison Neuve du Roulin 85140 LES ESSARTS Né le 17 juillet 1963
MORTEAU André 3 rue des Ormes 85140 LES ESSARTS Né le 18 décembre 1947	DELAIRE Isabelle 7 route de la Thibaudière 85140 LES ESSARTS Née le 7 janvier 1972
LANDAIS Jean-Claude La Goimetièrre 85140 LES ESSARTS Né le 3 mars 1947	CHAUVIÈRE Ganaëlle 58 rue des Hirondelles 85140 LES ESSARTS Née le 28 janvier 1973
ALTARE Frédéric 9 rue de la Maison Neuve du Roulin 85140 LES ESSARTS Né le 19 juillet 1968	CREPEAU Guillaume 13bis rue des Roitelets 85140 LES ESSARTS Né le 20 septembre 1978

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE JUMELAGE DU CANTON DES ESSARTS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Madame Ganaëlle CHAUVIÈRE pour représenter la commune au comité d'échanges et de jumelage du canton des Essarts.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à bulletins secrets, par 27 voix pour, désigne Mesdames Isabelle DELAIRE, Christelle LIMOUZIN et Anne Marie BONNIN pour représenter la commune au sein de l'association du centre de loisirs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2007 de la commune est approuvé à l'unanimité. Il fait apparaître les résultats suivants :

DÉPENSES/RECETTES

	résultat de l'exécution		
	mandats émis	titres émis	résultat/solde
total du budget			
fonctionnement	3 389 162.34	3 709 386.23	+320 223.89
investissement	1 454 897.40	1 106 535.04	-348 362.36
Résultat de fonctionnement reporté n-1	-	218 436.63	+218 436.63
solde d'investissement. n-1	-	1 029 701.47	+1 029 701.47
total par section			
fonctionnement	3 389 162.74	3 927 822.86	+538 660.52
investissement	1 454 897.40	2 136 236.51	+681 339.11

RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT DÉPENSES/RECETTES

restes à réaliser			Résultat d'exécution	
dépenses	recettes	solde	excédent	déficit
			681 339.11	
			Résultat cumulé	
1 263 934.76	142 798.62	1 121 136.14		439 797.03

COMPTE DE GESTION 2007 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion 2007 de la commune établi par le Receveur municipal, qui présente des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 DE LA COMMUNE

À l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter les résultats définitifs de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement

002 excédent antérieur reporté 98863.49€

Section d'investissement

Article 001 solde d'exécution d'investissement reporté 681339.11€

Article 1068 excédents de fonctionnement 439797.03€

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2007 du service de l'assainissement est approuvé à l'unanimité. Il fait apparaître les résultats suivants :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2006	-	57350.21		238871.08
opérations de l'exercice	113365.70	193243.62	110505.06	211805.64
résultat de l'exercice	-	79877.92	-	101300.58
résultat de clôture	-	137228.13	-	340171.66
Restes à réaliser	-		237499.87	5184.00

COMPTE DE GESTION 2007 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2007 du service de l'assainissement établi par le Receveur municipal qui comporte des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2007 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat définitif 2007 comme suit :

Section d'exploitation

Article 002 excédents antérieurs reportés 137228.13€

Section d'investissement

Article 001 excédent d'investissement reporté 340171.66€

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS

Le compte administratif 2007 du budget annexe des lotissements est approuvé à l'unanimité. Il fait apparaître les résultats suivants :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2006	-	81296.63	-	444057.21
opérations de l'exercice	1757813.75	1680214.41	1571484.92	655954.05
résultat de l'exercice	77599.34	-	915530.87	-
résultat de clôture	-	3697.29	471473.66	-

COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS

Le compte de gestion 2007 du budget annexe des lotissements établi par le receveur municipal qui présente des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif est approuvé à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un débat d'orientations budgétaires doit obligatoirement avoir lieu dans les communes de plus de 3500 habitants dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce débat n'a pas pour objet de déterminer précisément chaque

chapitre du budget mais de définir les orientations au niveau de l'investissement et les choix de financement : autofinancement, emprunt, fiscalité

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité, décide pour couvrir les dépenses d'investissement de préparer le budget 2008 en menant à terminaison les programmes d'investissements annuels et pluriannuels dans lesquels la commune est engagée et en limitant les programmes nouveaux, par utilisation de la fiscalité, et le recours à l'emprunt pour la part non couverte par l'autofinancement.

FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire rappelle les taux 2007 de la commune qui s'établissaient ainsi :

TH	12.51
FB	12.69
FNB	36.85
TP	8.53

puis informe le conseil municipal des taux respectifs des communes de La Ferrière, Dompierre sur Yon, Mouilleron le Captif et Venansault :

impositions	La Ferrière	Dompierre sur Yon	Mouilleron le Captif	Venansault
TH	15.05	17.05	18.60	17.34
FB	16.09	16.16	17.75	16.10
FNB	39.26	36.39	39.90	39.50
TP	11.68	11.72	12.90	10.71

Sur la proposition de Madame le Maire, et pour permettre à la commune de disposer d'une source supplémentaire de financement des investissements, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter les taux 2008 des quatre taxes directes locales aux valeurs suivantes :

✚ Taxe d'habitation	13.76%
✚ Foncier bâti	13.96%
✚ Foncier non bâti	40.53%
✚ Taxe professionnelle	9.38%

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la journée du cœur aura lieu le 5 avril au collège Saint-Pierre à partir de 9h45.

La Fédération vendéenne de l'hôtellerie de plein air a manifesté au conseil général ainsi qu'à Vendée eau pour protester de l'instauration d'une taxe supplémentaire annuelle de 39 €uros sur les emplacements « confort » et « grand confort ».

Madame le Maire tient à préciser que Monsieur DAVIET a remis à la commune un chèque de 2310.73 (deux mille trois cent dix euros soixante treize) €uros à l'ordre du Trésor Public en règlement des différents frais relatifs à la lettre qu'il a adressée le 12 mars aux Essartais. Ce montant représente la fourniture d'enveloppes, leur affranchissement, les tête et suites de lettre, le papier, les photocopies, les étiquettes d'adressage et la mise sous enveloppe.

Monsieur DAVIET a exprimé le souhait que cette somme soit versée au CCAS et serve à aider les familles notamment pour ce qui concerne les impayés de cantine.

Monsieur MORTEAU informe que l'école de musique organise le 6 avril prochain « un dimanche en chansons » à 15 heures à la salle des fêtes ; la chorale Olicante et le groupe Bénénotes s'y produiront.

Les travaux de l'école avancent de manière satisfaisante. Les classes maternelles pourront emménager après les vacances de Pâques, mais le chantier complet ne sera sans doute pas terminé pour septembre prochain.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.